

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 14
- suffrages exprimés : 14
- pour : 14

**DÉLIBÉRATION n° B2024/075**

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 mai, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

**Présents :** Bernard PLANO, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Laurent LAGES, Francis ESCUDE, Jean-Bernard COLOMES.

**Absents excusés :** Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Christiane ROTGE, Martine LABAT et Didier FAVARO.

**Objet :** Candidature appel à projet Résidences autonomie 2024 – résidence MARPA à Bourg de Bigorre

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement a notamment pour ambition de conforter et de dynamiser les logements-foyers rebaptisés « résidences autonomie ». La MARPA pourrait être concernée par ce dispositif.

Dans le cadre de cet appel à projets, l'Assurance retraite accompagne les porteurs de projets de résidence autonomie en apportant une aide à l'investissement qui vise à améliorer le cadre de vie, favoriser la vie sociale et le maintien de l'autonomie des retraités.

Le plan d'aide à l'investissement s'attache à porter une attention particulière, lors de la sélection des dossiers, à la prise en compte par les porteurs de projet de la nécessaire transition écologique et l'intégration dans leur projet de démarches de performance environnementale du bâtiment et d'amélioration du confort des occupants.

Monsieur le Président indique que le bâtiment MARPA nécessite un changement des menuiseries et des volets roulants afin d'améliorer sa performance énergétique ainsi que le confort des occupants.

Plusieurs devis ont été demandés, avec un coût estimatif d'opération inférieur à 20 000 € HT.

Monsieur le Président propose de faire acte de candidature à l'appel à projet résidences autonomie 2024 pour le changement des menuiseries et des volets roulants de la MARPA, pour un coût estimatif de travaux inférieur à 20 000 € HT, et avec un financement sollicité couvrant l'intégralité de la dépense.

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20240502-2024-075B-AI  
Date de télétransmission : 16/05/2024  
Date de réception préfecture : 16/05/2024

## LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

## DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à déposer une candidature à l'appel à projet résidences autonomie 2024, pour le changement des menuiseries et des volets roulants de la résidence autonomie la MARPA à Bourg de Bigorre, pour un coût estimatif de travaux inférieur à 20 000 € HT, et un financement sollicité couvrant l'intégralité de la dépense prévisionnelle,

- De solliciter à titre dérogatoire l'autorisation d'engager ces travaux avant toute décision en matière d'aide, afin que les occupants puissent bénéficier au plus vite de meilleures conditions d'occupation,

- D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces utiles dans le cadre de cet appel à projet.

Affichée le 16 MAI 2024  
Publiée le 16 MAI 2024

Le Président  
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance  
Alain PIASER



Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20240502-2024-075B-AI  
Date de télétransmission : 16/05/2024  
Date de réception préfecture : 16/05/2024